



République Française  
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE  
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 26 juin 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Pouvoirs : 1

**N° DEL-2023-26**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Commune de Neuillé le Lierre**

**Séance du 30 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 30 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

**Présents :**

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE, Richard THIBAUT.

**Absents :**

Laurent DUCARD, Dominique NOURRY, Danis SIX, Vanessa TESSIER.

**Pouvoirs :**

Monsieur Philippe PONTILLON a donné pouvoir à Monsieur Loïc PELÉ.

**Secrétaire de séance :** Cécile BERLAND

**TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE COMMUNALE  
AU 1ER SEPTEMBRE 2023**

Madame le Maire, après proposition de la Commission Enfance, demande au Conseil Municipal de statuer sur le prix des repas enfant et adulte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **D'AUGMENTER** le prix du repas enfant à 3.60 euros ;
- **D'AUGMENTER** le prix du repas adulte à 4.30 euros ;
- **DE MAINTENIR** qu'à partir du 3<sup>ème</sup> enfant par famille déjeunant à la cantine sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Neuillé-le-Lierre/Montreuil-en-Touraine, une remise de 20% sera accordée sur le prix des repas.
- **L'INTERDICTION**, pour des adultes de commander des repas enfants.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour fixer les tarifs de garderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** le tarif de la garderie à 1.30 euro de l'heure (toute heure entamée est dûe);

Envoyé en préfecture le 08/07/2023

Reçu en préfecture le 08/07/2023

Publié le 08/07/2023



ID : 037-213701667-20230630-DEL\_2023\_26-DE

Quotients familiaux	Montant
QF de 0 à 770 euros	0.90 euro
QF de 771 euros et plus	1.30 euro

- **DE MAINTENIR** le prix du goûter oublié au tarif de 1.50 euro.

S'il est constaté un dépassement d'horaire le soir 3 fois au maximum par enfant et par mois, il sera facturé le tarif normal + 10 euros par dépassement supplémentaire.

La garderie communale est gratuite pour les enfants du personnel communal.

Fait à Neuillé le Lierre, le 30 juin 2023

Le Maire, Blandine BENOIST.